

ÉVÉNEMENT

JARDINIERS EN HERBE

Le potager des élèves de l'école Ami-Argand

Sur tous les continents, des enfants cultivent leurs jardins potagers. Ce mouvement contribue à éduquer les plus jeunes sur la nature, le travail de la terre et l'alimentation. Les légumes ne poussent pas dans des sacs de produits surgelés, les fruits ne mûrissent pas dans des usines... Les élèves de l'école Ami-Argand ont sollicité les Autorités communales pour la mise en œuvre de ce jardin situé sur la parcelle de la Maison Ferrier, ancien domaine Ami-Argand. Sur la recommandation du Service de la cohésion sociale et de celui de la Gérance et des écoles, le Conseil administratif a soutenu cette démarche en accordant le droit d'exploitation d'une petite parcelle préparée par le service communal STVEP. Pour remercier leurs partenaires, les élèves ont offert des dessins qui préfigurent ce potager. Ces jeunes jardiniers sont aussi des artistes en herbe ; découvrons leur exposition dans le Hall du Boléro durant tout le mois d'avril.

Exposition Hall du Boléro – Avril 2021

Entrée libre 7/7



AGENDA

07.04.2021 - 11h et 15h

« Histoires à partager », dès 4 ans
Lecture d'albums par les bibliothécaires

19.04.2021 - 20h

Séance du Conseil municipal
Salle communale Lachenal

20.04.2021 - 16h30

Contes voyageurs de partout et d'ailleurs
Racontés par Caroline Langendorf Richard
Dès 6 ans, sur inscription



Mardi 20 avril à 16h30
par Caroline Langendorf
Dès 6 ans et sur inscription
à la Bibliothèque du Boléro

28.04.2021

Journée contre le bruit

Placée sous la devise « le bruit hors-jeu », cette journée doit attirer l'attention sur la gêne occasionnée par le bruit des véhicules à moteur et l'impact de ce bruit sur la santé. Votre comportement au volant joue un rôle décisif en ce qui concerne les émissions sonores.

Depuis le 29.03 au 12.05.2021

Inscriptions parascolaires 2021-2022

Dans le contexte d'épidémie de COVID-19, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) met en œuvre une procédure d'inscription pour la rentrée 2021-2022 entièrement en ligne.

Aucune inscription dans les écoles n'aura lieu cette année.

Les parents sont invités à inscrire leur-s enfant-s par le portail internet my.giap.ch en utilisant leur compte e-démarches de l'Etat de Genève entre le 29 mars et 12 mai 2021 dernier délai.

Les personnes dans l'impossibilité d'obtenir un compte e-démarches (fonctionnaires internationaux, personnes sans titre de séjour valable, personne n'étant pas contribuables à Genève) sont priées de se rendre dès le mois de mars sur le site internet www.giap.ch pour plus d'information.

EXPOSITION

EMILIE PERRIRAZ : LA PEINTURE EN HÉRITAGE

Jusqu'au 30 mai 2021 - Boléro Galerie – Entrée libre

Grâce au Fonds culturel de Versoix, aux associations et familles versoisennes qui ont prêté des œuvres, cette exposition présente plus de soixante peintures et dessins.

Occasion de revoir ou de découvrir des paysages, des bouquets, des natures mortes et nos rues de Versoix; le tout exprimé par un talent classique qui fut, en son temps, d'une grande modernité.

Du mardi au dimanche de 15h à 18h.

Carnet d'exposition

Ce livret retrace la carrière de cette artiste appréciée de toutes et tous. Disponible à la vente, il regroupe plus de soixante reproductions d'œuvres, quelques textes et des documents qu'Emilienne avait conservés précieusement. Un carnet à s'offrir et à offrir à ceux qui ont bien connu Emilienne.

Livret disponible à la Galerie au prix de CHF 15.-

Vous le reconnaissez?

Qui est ce jeune homme dessiné en 1983 par Emilienne ? Cet artisan d'art est toujours actif à Versoix...

Répondez et gagnez l'un des 20 carnets d'exposition consacrés à E. Perriraz, offerts à l'occasion de ce concours. Remettez vos réponses à l'accueil de la Galerie ou adressez vos réponses par courriel : bolero@versoix.ch



INSCRIPTIONS POUR LA FÊTE DE LA MUSIQUE

SAMEDI 19 JUIN DE 10H À 15H

N'oubliez pas de vous inscrire pour participer à la prochaine fête de la musique et de nous faire part de vos propositions. Cet événement se déroulera de 10h à 15h le samedi 19 juin dans les différents quartiers de Versoix. Le service de la culture éditera un programme et s'occupera d'obtenir les autorisations nécessaires.

Inscription avant fin avril : bolero@versoix.ch

BIBLIOTHÈQUE

Grâce à un partenariat avec le Centre d'intégration culturelle de la Croix-Rouge genevoise, la Bibliothèque du Boléro est en mesure de proposer des albums pour enfants de 0 à 6 ans, en langues étrangères.

Actuellement les langues proposées sont :

- arabe
- espagnol
- italien
- portugais
- chinois

Le lot d'album est renouvelé tous les 6 mois environ, et d'autres langues sont possibles en fonction des retours et demandes de nos lecteurs !



genève 
Croix-Rouge genevoise

Bibliothèque du Boléro – ch. Jean-Baptiste Vandelle 8, 2^{ème} étage
Contact : bibliotheque@versoix.ch – 022 775 66 80

PERMANENCE

PASSE 'N CLIC

Tous les premiers lundis du mois - De 15h à 17h

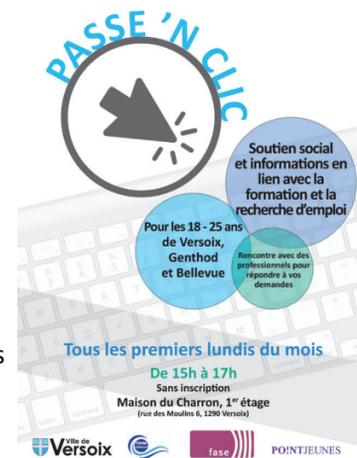
Sans inscription

Maison du Charron, 1^{er} étage
(rue des Moulins 6, 1290 Versoix)

L'antenne d'insertion professionnelle de la Ville de Versoix, la Fase par le biais des TSHM et Point Jeunes se sont associés afin de proposer aux jeunes de 18 à 25 ans une permanence informatique tous les premiers lundis du mois dès mai 2021.

L'objectif est de permettre aux jeunes citoyens de Versoix, Genthod et Bellevue de bénéficier d'un soutien social, d'informations et d'appui dans leurs recherches de formation et d'emploi. Ils pourront s'adresser à des professionnels pour les aider à créer un CV ou construire un dossier de candidature.

Des ordinateurs seront mis à disposition des participants et chaque permanence sera animée par une conseillère en insertion professionnelle, des Travailleurs sociaux hors murs (TSHM) et des éducateurs.



PASSE 'N CLIC
Soutien social et informations en lien avec la formation et la recherche d'emploi
Pour les 18 - 25 ans de Versoix, Genthod et Bellevue
Rencontrez avec des professionnels pour répondre à vos demandes
Tous les premiers lundis du mois
De 15h à 17h
Sans inscription
Maison du Charron, 1^{er} étage
(rue des Moulins 6, 1290 Versoix)

Urbanisme

QUEL AVENIR POUR LE SECTEUR DES COLOMBIÈRES?

Se déployant le long de la face Jura de la gare, le secteur des Colombières est idéalement situé au centre de la commune, avec une excellente desserte en transports publics, à proximité d'équipements publics et de commerces. Cependant, sa situation dans l'axe d'approche de l'aéroport et son exposition au bruit ne permettent pas actuellement d'y réaliser des logements, ce qui remet en question certaines orientations des planifications cantonale et communale.



C'est pourquoi la Ville de Versoix et l'Office de l'urbanisme du canton de Genève ont engagé une étude pour réfléchir à l'avenir du secteur des Colombières, dans le but de disposer d'une « image directrice » cohérente des besoins, synergies et opportunités de transformation du secteur.

La conception de cette image directrice sera faite en concertation avec les habitantes et habitants de la commune. La démarche de concertation se déroulera sur 8 mois, d'avril à décembre 2021, par l'intermédiaire d'ateliers ponctuels.

L'étude a été confiée à une équipe pluridisciplinaire réunissant des compétences d'urbanisme, de paysage, de nature et d'environnement, de mobilité, d'histoire et de patrimoine. Cette équipe mènera la démarche de concertation, avec l'aide et en dialogue avec celles et ceux qui connaissent le mieux ce territoire, pour parvenir à une vision partagée de son devenir.

Vous vous interrogez sur la façon dont Versoix et particulièrement le secteur des Colombières doit évoluer dans l'avenir ? Vous souhaitez apporter votre regard d'habitant-e de la commune ?

Vous êtes intéressé-e à participer à la réflexion ? Nous vous invitons à nous rejoindre et à participer aux ateliers d'échange !

Inscrivez-vous au 1^{er} atelier « safari urbain » qui aura lieu samedi 24 avril de 9h à 12h !

Rendez-vous sous le couvert de la salle communale Lachenal (route de Saint-Loup 12).

En petits groupes, nous allons parcourir ce site aux multiples facettes. Nous prendrons connaissance des contraintes et des enjeux des différentes parties qui le composent, nous imaginerons des avenir possibles. Les orientations que vous proposerez feront l'objet de scénarios contrastés, qui seront présentés et discutés lors du 2^e atelier, pour parvenir à une vision partagée lors d'un 3^e atelier, puis à une image directrice lors du 4^e et dernier atelier.

Pour des questions d'organisation liées à la situation sanitaire, merci de vous inscrire par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@versoix.ch ou en appelant le numéro 022 775 66 43. Toutes les précisions sur l'organisation de ce 1^{er} atelier seront disponibles sur www.versoix.ch.

UN VÉLO QUAND JE VEUX OÙ JE VEUX!

La société Donkey Republic, en partenariat avec Genève-roule, vous propose des vélos en libre-service 24h/24 et 7j/7 dans une cinquantaine de stations dont une à Versoix.

Chaque vélo peut être loué et rendu dans n'importe quelle station Vélo-Partage du canton grâce à l'application Donkey Republic disponible pour les smartphones.



LES PARKINGS PRIVÉS COMMUNAUX BIENTÔT ÉQUIPÉS DE BORNES ÉLECTRIQUES

Les utilisateurs de véhicules électriques pourront prochainement bénéficier de bornes électriques de recharge dans les parkings privés communaux. En effet, ce sont quelque 38 bornes qui seront installées dans les parkings du Boléro, Bon-Séjour, Lachenal, Bordier et CSV (centre sportif de Versoix).

Éducation et environnement

PÉDAGOGIE AU GRAND AIR POUR DES ÉLÈVES D'AMI-ARGAND

Grâce au soutien de plusieurs services communaux et de leurs enseignants, les élèves du regroupement des classes spécialisées de l'école Ami-Argand auront bientôt la possibilité de cultiver une parcelle de jardin potager.

En effet, la Ville de Versoix leur a octroyé un petit terrain à proximité de leur école ainsi que du matériel de jardinage. Ils pourront travailler la terre, semer, récolter afin d'apprendre de façon ludique le cycle de la vie végétale.

Un potager est un beau projet pédagogique mais aussi un angle d'approche fantastique pour aborder le thème de l'alimentation durable. Enfin, aménager et entretenir un jardin, c'est l'occasion de sortir de classe et de pratiquer une activité physique ensemble.

Les écoliers ont présenté leur futur jardin potager à la Mairie sous forme de petits dessins que nous vous invitons



à découvrir au Boléro dans le courant du mois d'avril (plus d'informations sur la page ci-contre).

Les équipes des services de la Cohésion sociale, Travaux Voirie et Espaces verts et Gérance & Écoles souhaitent de belles récoltes et une bonne continuation à ces jeunes jardiniers en herbe.

Vie locale

VOUS POUVEZ UTILISER VOS BONS DE CHF 20.- JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2021!



Les bons envoyés par courrier à la fin de l'année dernière mentionnent une validité jusqu'au 31 mars 2021 dans les commerces de proximité participant à cette action. Au-delà de cette date, ne les jetez surtout pas puisque leur validité est prolongée jusqu'au 30 septembre 2021!

A partir du 1^{er} avril 2021, 5'000 nouveaux bons d'achat, d'une valeur de CHF 20.- eux aussi pourront être retirés à la réception de la Mairie. Les habitants devront les acheter (avec un maximum de cinq bons par personne) au prix de CHF 10.-.

Plus d'infos et liste des commerces sur www.versoix.ch.

UNE PERMANENCE SOCIALE ET EMPLOI À VOTRE DISPOSITION

Le service de la Cohésion accueille, écoute et oriente les versoisien(ne)s qui rencontrent des difficultés administratives, financières et juridiques, familiales, de logement et d'emploi. Une travailleuse sociale évaluera votre demande. S'il est nécessaire d'entreprendre des démarches plus complètes, vous serez adressé(e) à l'assistante sociale ou la conseillère en insertion professionnelle pour un accompagnement durable. Le secrétariat répond à vos appels au 022 775 66 55 tous les lundis de 15h à 17h depuis le 1^{er} mars 2021.

N'OUBLIEZ PAS LA MÉDAILLE ANNUELLE DE VOTRE CHIEN

Comme tous les ans et ce dès le 1^{er} avril 2021, la médaille (marque de contrôle) de votre compagnon à quatre pattes est obligatoire et valable jusqu'au 31 mars de l'année suivante. Pour l'obtenir, présentez-vous aux guichets de la réception de la Mairie avec la preuve d'enregistrement du chien auprès d'AMICUS, une attestation d'assurance RC, le carnet de vaccination avec immunisation contre la rage valide et une pièce d'identité.